

Les avantages de notre service

La prise en charge :

- Des déclarations Cafat, CRE, prévoyance carte et frais de santé
- Accompagnement et conseils RH
- Une expertise et une grande réactivité



ET UN INTERLOCUTEUR UNIQUE,
ET A VOTRE ECOUTE



Coordonnées

Groupement d'employeurs
sport et loisirs sud

24 rue Duquesne, Maison du sport
Roger Kaddour, Quartier Latin
98000 NOUMEA
mails : direction@gesls.nc /
emploi@gesls.nc
tel : 24.40.41



Vous êtes une association,
De l'embauche à la DNS.
Déléguez la gestion de vos paies !



Notre service

Notre formule

- Réalisation des bulletins de paie
- Déclaration sociales mensuelles et/ou trimestrielles (CAFAT, HUMANIS, la mondiale prévoyance)
- Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- L'intégration des compteurs de congés payés
- Déclaration nominative annuelle des salaires (DNS)
- Déclaration annuelle de données sociales (DADS)
- Edition des documents de fin de contrat
- Simulation des bulletins de paie

*** La tarification des déclarations sociales seront précisées sur devis (tarifs variables en fonction du nombre de salariés).**

Logiciel de salaire : CAL-PAYE

N°1 sur windows en Nouvelle-Calédonie

Les associations ne sont pas assujettis à la TGC

Nos missions

- Vous décharger de la gestion de vos paies
- Simplifier vos démarches liées à l'emploi
- Vous accompagner dans votre rôle d'employeur



Les conditions d'entrée

- Une convention est établie entre votre structure et le GESLS. Elle est valable 1 an (année civile), renouvelable par tacite reconduction. Elle précise nos prestations et tarifs.
- Un engagement minimum de 12 mois
- Une adhésion au GESLS : cotisation annuelle de 10 000 cfp
- Nos factures sont établies chaque fin de mois

Nos tarifs

La participation mensuelle dépend du nombre de bulletins pris en charge

Tarif au 1er janvier 2025

FORMULE
par mois et par bulletin

1 bulletin : 2 800 frs

